

Charte et Plan d'actions pour une gestion durable des mangroves dans l'espace PRCM : Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone

Novembre 2009

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
PREMIERE PARTIE.....	4
Problématique et enjeux de la gestion durable des ressources de mangrove en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone.....	4
DEUXIEME PARTIE.....	8
Projet de Charte pour une gestion durable des ressources de mangrove entre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone.....	8
PRÉAMBULE.....	9
Chapitre I : principes de gestion durable.....	12
Article 4.....	12
TITRE 4-. DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.....	17
Chapitre I : Institutions chargées de la mise en œuvre.....	17
TITRE 5 : DISPOSITIONS FINALES.....	18
Article 21.....	18
TROISIEME PARTIE.....	20
Plan d’actions pour une gestion durable des ressources de mangrove entre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAE	Activités Alternatives Energétiques
AGR	Activités Génératrices de revenus
AMP	Aire Marine Protégée
CNUE	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le
D	Développement
CSR	Commission Sous-régionale des Pêches
CROD	Centre de Recherches Océanographiques Dakar Thiaroye
T	
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et L'Agriculture
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (Guinée Bissau)
IFAN	Institut Fondamental de l'Afrique Noire
IMAO	Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest
IRD	Institut pour la Recherche et le Développement
MAB	Man and Biosphere
MAVA	Fondation pour la Nature (Suisse)
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGIR	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
N	
PNGZ	Programme National de Gestion des Zones Côtières
C	
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCM	Programme Régional de Conservation de la zone Marine et Côtière de l'Afrique de l'Ouest
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement des Mangroves (Guinée)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNES	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
CO	
WIA	Wetlands International Afrique
WWF	World Wildlife Fund

PREMIERE PARTIE

Problématique et enjeux de la gestion durable des ressources de mangrove en en Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, au Sénégal et Sierra Leone.

L'écosystème de mangrove est caractérisé par une forte productivité biologique qui se traduit par une importante biodiversité profitable à de nombreuses espèces animales et végétales. Il offre ainsi d'abondantes ressources en bois et produits halieutiques et des terres faisant l'objet de diverses activités agricoles, aquacoles et autres. En outre, il sert de refuges à de nombreuses espèces menacées, constitue un maillon essentiel du parcours de l'avifaune migratrice et contribue à la protection des rivages.

Le littoral ouest-africain compris entre la Mauritanie et la Sierra Leone est constitué de deux unités assez distinctes. Au nord, on trouve de grandes portions de littoraux sableux ponctués de quelques vasières à mangrove dans le delta du fleuve Sénégal et au Banc d'Arguin. Au sud, entre le Saloum et la Sierra Léone, s'étendent les Rivières du Sud, succession de deltas et d'estuaires.

En Mauritanie les mangroves se rencontrent dans le Bas delta du fleuve Sénégal et au Banc d'Arguin. Les premières subissent les contraintes de la sécheresse, l'impact du barrage de Diama et de l'endiguement de la rive droite du fleuve. La formation relique du Banc d'Arguin résiste difficilement aux conditions extrêmes de température et de salinité, mais bénéficie du statut de protection intégrale.

Au Sénégal, les ressources de mangrove sont rencontrées dans la zone de Saint-Louis, de la Petite Côte, du Delta du Saloum et de la Casamance. Au niveau du Delta du Saloum où les formations de mangrove sont parmi les plus importantes du pays, les forêts de mangrove ont régressé de 25 %, mais le site est classé réserve de biosphère.

En Gambie, les forêts de mangrove font encore partie des plus belles notamment celles du bassin du fleuve Gambie qui abritent l'une des plus hautes mangroves de la sous région sur une longueur d'environ 100 km, du Niumi, du Bao bolong et de Kiang West National Park. Par contre au niveau du Bitang bolong, la dégradation de la mangrove est estimée à plus de 90%. Au niveau des autres formations, la dégradation est estimée à 33 %.

En Guinée Bissau, la mangrove couvre environ 7% de la superficie du territoire national, le long de nombreux bras de mer du nord au sud et dans l'archipel des Bijagos. Toutefois, c'est sur les rives du fleuve Cacheu, fleuve Mansoa et celles de l'île de Orango, dans l'archipel des Bijagos, que l'on retrouve la plus grande concentration de forêts de mangroves du pays. Les enjeux de la mangrove ont fait naître dans les années 90 un programme de conservation de la mangrove, les îles du Bijagos constituant la partie phare de ce programme.

En Guinée, la pluviométrie abondante qui caractérise le littoral favorise un développement luxuriant de la mangrove le long de nombreux estuaires dont les plus importants sont Kogon, Nunez, Kapatchez, Fatale, Konkouré, Soumbouya, Forécariah et Bramayah. L'impact de la sécheresse est faible comparativement à la zone sahélienne. La productivité primaire est élevée et la régénération naturelle est active. La dégradation de l'écosystème est principalement la conséquence des activités économiques, notamment l'agriculture et la coupe de bois de chauffe et de construction.

En Sierra Leone, les formations de mangrove sont réparties le long des estuaires de la Scarries River, de la Sierra Leone River, de la Sherbro River et de Yawri Bay. Les mangroves de ce pays se développent dans les mêmes conditions que celles de la Guinée voisine et présentent les mêmes caractéristiques biophysiques.

L'influence modérée de la sécheresse favorise une forte productivité primaire et une régénération naturelle active. Comme en Guinée, la dégradation de l'écosystème est surtout d'origine anthropique c'est-à-dire la riziculture de mangrove, la coupe du bois énergie et de construction et autres usages.

Les populations riveraines de la mangrove tirent d'importants revenus provenant de l'exploitation du bois, de la pêche, de la riziculture, de l'extraction du sel et d'autres activités, notamment la récolte de miel, de plantes médicinales. Toutes ces activités se traduisent par les défrichements de la forêt de palétuviers pour l'agriculture, la fourniture de bois de chauffe et de construction et peuvent avoir un impact négatif sur l'équilibre fragile de l'écosystème corrélativement à la croissance démographique sur le littoral. A cela s'ajoute les variations climatiques qui se traduisent, entre autres, par un déficit pluviométrique et une diminution de la durée de la saison pluvieuse qui amplifient la dégradation de tous les écosystèmes en général.

Ainsi l'effet combiné de la sécheresse et de l'utilisation abusive des ressources de la mangrove ont conduit à une réduction drastique des superficies de la forêt. Les estimations récentes témoignent du recul significatif de la forêt de mangrove : la formation arborée actuelle couvre seulement 797 200 ha alors qu'initialement elle occupait 3 000 000 ha dont plus de 2/3 sont maintenant des tannes ou des rizières actives ou abandonnées.

La raréfaction des ressources naturelles est souvent source de conflits. Ces dernières années, il a été noté une recrudescence des conflits d'accès aux ressources au niveau des frontières entre, par exemple, la Gambie et le Sénégal, la Guinée Bissau et le Sénégal ou encore entre la Guinée Bissau et la Guinée. Très souvent ce sont les populations vivant le long des frontières qui en subissent les conséquences par des pertes de matériels et de vies humaines. Ces conflits sont liés au fait que très souvent, les populations ignorent les règlements et/ou les lois en vigueur dans chaque pays. Il s'agit pourtant d'un même peuple qui pendant des siècles, a vécu en harmonie avec ces ressources, mais aujourd'hui séparé par les frontières nationales.

La gestion de la mangrove dans cette partie est d'abord une question géopolitique ensuite de sécurité et enfin de biodiversité. La charte met l'accent sur :

- **La géopolitique** : l'exploitation de la mangrove et ses ressources est souvent source de conflits dans les frontières des six pays. Ces conflits partent généralement des populations locales des deux cotés de la frontière, qui transgressent le plus souvent par ignorance les dispositions réglementaires en matière de gestion de la ressource du pays. Les services techniques locaux y interviennent et le problème peut facilement, s'il n'est pas bien géré, affecter les relations de bons voisinages entre les pays concernés. Il est

alors important dans ce projet de charte d'analyser les différentes sources de conflits frontaliers liées à l'utilisation des mangroves et d'une manière concertée mettre en place des dispositions préventives.

- **La sécurité**: Les différentes études menées sur la dynamique côtière dans beaucoup de pays au monde sont arrivées à la conclusion que les mangroves assurent la stabilité des côtes. Il a été constaté que les côtes qui ont perdu leurs mangroves sont très souvent soumises à des érosions côtières provoquant des inondations. Au Sénégal nous pouvons citer la zone côtière de Palmarin et de Djifère, autrefois riche en mangroves et très stable. Avec la disparition de la mangrove, plusieurs pertes en matériel et en vie humaine y ont été enregistrées par le fait de l'avancée de la mer et des inondations qu'elle provoque. Il nous semble important à ce niveau de la réflexion sur la sécurité de mettre à contribution la recherche et le partenariat entre les Etats et les organisations de conservation.
- **La biodiversité** : Par la richesse et la diversité des espèces qu'elle abrite, la mangrove est plus connue par sa fonction de conservation. Sa restauration et sa protection sont ainsi très importantes pour préserver cette fonction.

De l'inadaptation des méthodes actuelles de prélèvement des ressources dans la mangrove, du maintien et de la préservation des dites ressources va dépendre en grande partie du comportement des populations et acteurs mais surtout, la mise en place d'un cadre juridique cohérent permettant d'aborder l'ensemble des questions. La gestion efficace des ressources naturelles et l'accroissement de la production alimentaire générée par la mangrove exigeront dès lors la mise en œuvre d'une stratégie novatrice destinée à résoudre les problèmes écologiques par des pratiques d'utilisation écologiquement viables des ressources de la mangrove. Il faudra donc un instrument juridique cadre.

Cependant, il faut bien avoir à l'esprit que cette approche de gestion des ressources de la mangrove va au-delà des aspects juridiques au sens strict. Elle doit inclure en plus, les aspects socio économiques, culturels et géopolitiques, dans la mesure où le caractère transfrontalier des dites ressources (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone) empêche toute réglementation cloisonnée. De ce point de vue, les différents problèmes soulevés dans ce secteur doivent être abordés dans le cadre d'une planification horizontale, d'une approche pluridisciplinaire et géopolitique.

De prime abord, il est important de préciser que la réglementation des différentes ressources de la mangrove n'est pas nouvelle dans les six Etats. Toutefois, les principaux aspects de cette réglementation sont encore largement dilués dans les droits forestier, agricole, foncier, hydraulique et halieutique. Il faut donc considérer que le corpus juridique de gestion des ressources de la mangrove est encore en gestation. Les constats des nombreux manquements et violations de ces lois et règlements autorisent à penser qu'il est indispensable de s'acheminer de plus en plus vers la solution d'une charte sous régionale avec une approche transfrontière et c'est l'objet de la présente **charte et plan d'action des ressources de la mangrove dans l'espace PRCM**. Les principaux axes du présent rapport sont donc les suivants :

- Présentation de la problématique et des enjeux de la gestion durable des ressources de mangrove en Gambie, Guinée Bissau, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone ;
- Présentation du projet de charte pour une gestion durable;
- Présentation d'un projet de Plan d'Actions de mise en œuvre de la charte.

DEUXIEME PARTIE

Projet de Charte pour une gestion durable des ressources de mangrove entre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone.

PRÉAMBULE

Les Chefs d'Etat ou Représentants :

- de la Gambie
- de la Guinée-Bissau
- de la Guinée Conakry
- de la Mauritanie
- du Sénégal
- de la Sierra Leone

VU la Convention de Ramsar du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eaux;

VU la Convention d'Abidjan du 23 mars 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre ;

Vu la Convention des Nations unies sur les changements climatiques de juin 1992

VU la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification de 1994

VU la Convention relative à la conservation de la biodiversité du 12 juin 1992 ;

VU le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest;

Soucieux de renforcer la coopération entre les États et les Communautés locales riveraines de la mangrove de la Mauritanie à la Sierra Leone ;

Affirmant la nécessité de consolider les liens de bon voisinage et de gestion concertée des ressources de la mangrove ;

Conscients des dispositions législatives et réglementaires nationales existant dans les différents pays de la côte ouest africaine de la Mauritanie à la Sierra Leone ;

Conscients de la nécessité du respect des principes pour un Code de conduite pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove ainsi que des règles du droit international et du droit coutumier international repris par les nombreux instruments juridiques internationaux en vigueur ;

Désireux de donner un cadre à la fois durable et évolutif à la communauté des intérêts dans le cadre d'une bonne gestion de la mangrove par les Etat-Partie ;

Conscients de la nécessité de garantir à chaque État et aux Communautés locales riveraines de la mangrove un avantage optimal et équitable de l'utilisation des ressources des écosystèmes conformément aux principes du droit international et du droit national en vigueur ;

Soucieux de coopérer dans la bonne foi, la consultation réciproque et dans l'esprit de bon voisinage présidant à leurs relations ;

Déterminés à combattre conjointement les pratiques d'exploitation abusive de la mangrove susceptibles de causer un préjudice aux Communautés locales riveraines ;

Conscients de la vulnérabilité et de la rareté des écosystèmes de la mangrove, ainsi que de l'importance des fonctions qu'elles remplissent aux plans économique, social et environnemental ;

Considérant que le partage, la gestion et la mise en valeur des écosystèmes de la mangrove devront s'effectuer en tenant compte de l'objectif de développement durable, en y associant les différents acteurs : populations et usagers, gestionnaires, décideurs, aménagistes et experts concernés, dans une approche globale et intégrée ;

Considérant l'existence des organismes de bassin intervenant dans le cadre de la coopération et de la gestion des écosystèmes

Considérant l'accroissement et la diversification des usages actuels des écosystèmes de la mangrove;

Désireux de promouvoir une politique d'utilisation optimale et durable des écosystèmes de la mangrove impliquant la responsabilité des acteurs et une politique affirmée par une gestion intégrée et équitable au bénéfice des générations actuelles et futures ;

Rappelant les principes et recommandations relatifs à l'environnement adoptés notamment par la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en 1992 ;

Rappelant la déclaration de Johannesburg de 2002 sur l'environnement et le développement ;

Désireux de tout mettre en œuvre pour faciliter la réalisation des objectifs de l'Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (IMAO) ;

Sont convenus de ce qui suit :

TITRE 1 : DEFINITIONS

Article 1^{er}

Aux fins de la présente Charte, les expressions et termes suivants désignent :

- « Charte » : le présent document;
- « Mangrove » : formations végétales, adaptées à la salinité, caractéristiques des écosystèmes côtiers des régions intertropicales.
- « Etats contractants » : les États parties à la présente Charte
- « Usage » : l'utilisation de la ressource mangrove à des fins domestiques dans des sites non protégés intégralement ;
- « Exploitation » : Coupe ou collecte des produits issus des ressources de la mangrove, à des fins commerciale ou touristique, conformément à la réglementation forestière nationale
- « Pollution » : l'introduction directe ou indirecte dans l'écosystème mangrove de substances ou d'énergie pouvant avoir des effets nuisibles, tels que des dommages aux ressources biophysiques (faune, flore, sol, air) des risques pour la santé humaine et des altérations de la qualité des ressources du point de vue de leur utilisation.

TITRE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : objet

La Charte de gestion de la mangrove a pour objet de :

- Harmoniser les principes et fixer les modalités de la gestion des ressources de l'écosystème mangrove par les Etat-Partie et les différentes Communautés locales riveraines. Les différents usages de la mangrove peuvent concerner l'agriculture, la saliculture, la pêche, la pisciculture, la sylviculture, la faune et la flore dans des sites non protégés intégralement;
- déterminer les règles relatives à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources ;
- définir le cadre et les modalités de participation des différents acteurs de la mangrove dans la prise des décisions de gestion des ressources de l'écosystème ;
- définir les modalités d'examen et d'approbation des programmes et projets d'utilisation des ressources de l'écosystème mangrove ou affectant la qualité des dites ressources ;

Article 3 : champ d'application et adhésion

La présente Charte s'applique à l'ensemble des ressources de l'écosystème mangrove comprises dans les territoires de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone.

Toutefois, l'adhésion à la charte est ouverte à tout autre Etat de la sous-région disposant de mangrove et désireux de participer à leur gestion concertée.

TITRE 3 : PRINCIPES ET MODALITES DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES DE L'ECOSYSTEME MANGROVE

Chapitre I : principes de gestion durable

Article 4

L'utilisation des ressources de l'écosystème mangrove est ouverte aux Etat-Partie ainsi qu'aux Communautés locales riveraines se trouvant sur leurs territoires respectifs, conformément aux principes et modalités définis par la présente Charte. L'usage et/ou l'exploitation des ressources de l'écosystème mangrove devra être fondé sur les principes de gestion suivants :

- la gestion durable des ressources de l'écosystème mangrove ;
- l'utilisation durable et le partage équitable des revenus tirés de l'utilisation des ressources comprises dans l'écosystème mangrove ;
- la conservation de l'environnement ;
- la négociation en cas de conflit ;
- l'informer **des autres États** et **les Communautés locales riveraines** et/ou la concertation avec eux, avant d'entreprendre toute action ou tout projet et/ou programme susceptible d'avoir un impact transfrontalier sur l'écosystème mangrove et/ou sur la possibilité de mettre en œuvre des projets et programmes futurs ;

Les principes directeurs de tout usage et/ou exploitation des ressources de l'écosystème mangrove visent à assurer aux Communautés locales riveraines la pleine jouissance de ces ressources, dans la perspective d'un développement durable.

Article 5 :

Tout usage des ressources de l'écosystème mangrove par les Communautés locales riveraines est réglementé en prenant en considération le contenu des législations nationales sur la préservation desdites ressources fondé sur la coopération sous-régionale et le principe de gestion intégrée des ressources naturelles.

Article 6

La gestion durable de l'écosystème mangrove vise à satisfaire de manière juste et équitable :

- les besoins des Communautés locales riveraines, notamment les plus vulnérables d'entre elles ;
- à maintenir les services et fonctions de l'écosystème mangrove.

Article 7

Les dispositions de la Charte mangrove s'appliquent à titre supplétif à tout ce que ne prévoient pas les législations nationales. Ce sont les autorités nationales de contrôle et de police compétentes qui seront chargées au premier chef de les appliquer. Elles sont appuyées, dans la mesure du possible et sur leur demande, par les institutions et organes sous régionaux intervenant dans ce domaine.

Article 8

Les Etats-Parties veillent à ce que les informations relatives à la qualité des ressources de l'écosystème mangrove ainsi que celles relatives aux mesures prévues ou prises pour assurer cette qualité soient accessibles aux Communautés locales riveraines et au public.

Dans ce cadre, les Etats-Parties doivent veiller à l'éducation des Communautés locales riveraines en encourageant des programmes d'information-sensibilisation pour une utilisation écologiquement rationnelle des ressources de l'écosystème.

Chapitre II : modalités de gestion durable

La gestion durable permet aux Etats et aux Communautés locales riveraines de profiter des ressources actuelles de la mangrove dans une optique de durabilité. Les différentes modalités de gestion durable des ressources de l'écosystème mangrove sont les suivantes :

- renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- restauration, conservation et utilisation rationnelle des mangroves ;
- mise en place d'un mécanisme de financement durable ;
- Meilleure organisation du marché des sous-produits
- amélioration du système d'information et de communication et
- de suivi-évaluation ;

Article 9 : renforcement du cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique et institutionnel de gestion de la mangrove comprend l'ensemble des lois et règlements en vigueur, les mécanismes nationaux et les

organes nationaux et locaux chargés de leur mise en œuvre dans les territoires respectifs des Etats membres.

Il est avéré que dans l'ensemble des Etat-Partie, ce cadre juridique et institutionnel est insuffisant pour ce qui concerne la gestion et l'exploitation des ressources de l'écosystème mangrove. Le renforcement de ce cadre juridique et institutionnel de gestion durable de la mangrove est donc une exigence fondamentale. Ce renforcement suppose entre autres :

- l'harmonisation des politiques et des législations ;
- la décentralisation de la gestion ;
- l'harmonisation des mesures de contrôle ;
- la mise en place d'un cadre de concertation ou de gestion commune aux Etat-Partie ;
- la mise en application effective des lois et règlements nationaux en vigueur.

Article 10 : restauration, conservation et utilisation rationnelle des mangroves ;

L'exploitation et l'utilisation de la mangrove conduisent souvent à une dégradation des ressources de l'écosystème. Pour inverser cette tendance, le principe de la restauration de l'environnement permet aux Etats et aux Communautés locales riveraines d'atteindre les objectifs de durabilité. La restauration de l'environnement exige les opérations suivantes :

- encourager la régénération naturelle ;
- utiliser des techniques adaptées en matière d'aménagement hydro agricole ;
- mettre en place un programme commun de restauration intensive ;
- valoriser les techniques traditionnelles de restauration de la mangrove ;
- créer des aires protégées transfrontalières.

L'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources de l'écosystème mangrove devront se faire dans une optique de durabilité. Il s'agira notamment d'exploiter et d'utiliser les ressources de mangrove actuelles au bénéfice des générations présentes sans compromettre les chances des générations futures d'en profiter à leur tour. L'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources de la mangrove devront donc être faites selon les modalités suivantes :

- l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion des mangroves ;
- le développement des activités génératrices de revenus
- la promotion d'énergie alternative au bois de mangrove ;
- la promotion des différentes formes de valorisation
- le partage des bénéfices de la conservation.

Les pollutions constituent l'un des principaux facteurs de dégradation des écosystèmes de mangrove, en ce sens qu'elles participent à la destruction des ressources naturelles composant ces écosystèmes. Elles résultent entre autres du rejet anarchique de déchets domestiques et industriels. La prévention et l'atténuation de l'impact des pollutions exigent donc les actions ci-après :

- l'identification des sources de pollution ;
- la diffusion des bonnes pratiques ;

- l'application effective de la réglementation relative à la pollution ;
- la capitalisation des expériences ;
- la participation aux études d'impact environnementales et sociales en zone côtière.

Article 11 : Protection/ préservation des mangroves ;

Les Etats-Parties et les Communautés locales riveraines protègent et préservent les écosystèmes de la mangrove dans le respect des équilibres naturels, notamment des zones fragiles humides et du milieu marin, conformément aux législations nationales et aux dispositions de la présente charte.

Les Etats-Parties et les Communautés locales riveraines s'engagent à contrôler toute action de nature à modifier de manière sensible les caractéristiques de l'écosystème.

Ils prennent les dispositions de nature à prévenir, réduire ou maîtriser les événements ou conditions résultant de causes naturelles ou d'activités humaines qui risquent de dégrader les ressources de la mangrove et par voie de conséquence, de causer un dommage préjudiciable à l'écosystème.

A ce titre, les Etats-parties se concertent afin de prévenir l'introduction d'espèces étrangères ou nouvelles, de plantes ou d'animaux, susceptibles d'altérer l'écosystème. A cet effet, ils :

- établissent conjointement la liste des substances dont la présence dans la mangrove doit être interdite, limitée, étudiée ou contrôlée ;
- définissent conjointement des objectifs et critères communs concernant la qualité de la mangrove en fonction des usages
- œuvrent de concert afin de mettre au point des techniques et d'instaurer des pratiques efficaces de lutte contre les pollutions ponctuelles ou diffuses ;
- travaillent à l'harmonisation des législations nationales relatives aux questions environnementales concernant les ressources communes de la mangrove.
- Créent des aires protégées qui valorisent le système traditionnel de gestion de la mangrove ;
- œuvrent pour la mise en place d'un système d'alerte précoce sur la pollution.

Article 12 : Meilleure organisation du marché des sous produits

Le dysfonctionnement actuel constaté dans le marché des sous produits de la mangrove dans les différents pays a pour conséquences la désorganisation de toute la filière. Dès lors, la bonne organisation de ce marché des sous produits de la mangrove peut permettre aux Communautés locales riveraines de tirer un

meilleur profit des ressources de la mangrove à travers une grille avantageuse des prix à la vente. Ce qui devrait leur permettre de subvenir à leurs besoins tout en assurant la préservation des ressources de la mangrove. L'amélioration de l'organisation du marché des sous produits passe donc par les étapes suivantes :

- l'organisation des filières des sous produits de la mangrove ;
- la valorisation des sous produits de la mangrove ;
- la promotion du label des produits de la mangrove ;
- la promotion des activités économiques ;
- la mise en place d'un système d'information sur le marché.

Article 13 : mise en place de mécanismes de financement durable

Pour mener des activités de conservation et de gestion durable, des mécanismes de financement appropriés devront être mis à contribution dans le respect des dispositions de la présente charte. La mise en place de ces mécanismes de financement durable exige notamment :

- l'allocation de ressources budgétaires en adéquation avec les besoins du secteur ;
- la participation du secteur privé ;
- la création d'un système de fiscalité adapté ;
- la prise en compte de la valeur économique de la mangrove dans la comptabilité nationale.

Article 14 : Amélioration du système d'information et de communication et meilleure participation de populations

Le renforcement des capacités des Etats et des Communautés locales riveraines à mieux gérer les ressources de la mangrove passe par la mise en place d'un système d'information et de communication adapté au contexte de la sous région et de l'écosystème mangrove. Ce système d'information et de communication devra capitaliser les acquis et expériences et utiliser lorsque cela sera est nécessaire, les nouvelles technologies. L'amélioration de ce système d'information et de communication exige donc :

- la mise en place d'une base de données sous-régionale ;
- le networking ;
- le suivi-évaluation conjoint des programmes.

Pour une meilleure participation, les Communautés locales riveraines sont les principaux acteurs de la gestion des ressources de l'écosystème mangrove. La participation de ces communautés permet notamment d'intégrer de manière durable les règles coutumières et traditionnelles de conservation et d'utilisation, parallèlement au droit moderne contenu dans les conventions internationales et les lois et règlements en vigueur. Pour obtenir une meilleure participation des populations, il convient entre autres de :

- aider les collectivités locales à exercer davantage leurs prérogatives ;
- motiver davantage les populations par des mesures d'accompagnement ;
- renforcer l'encadrement technique des populations.

TITRE 4-. DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Chapitre I : Institutions chargées de la mise en œuvre

Article 15

En application des dispositions de l'article 7 de la présente charte, les institutions nationales compétentes dans les différents domaines de gestion et d'utilisation de la mangrove, ainsi que les institutions et organes sous régionaux concernés sont chargés, conformément aux dispositions de la présente Charte, de la mise en œuvre entre les différents secteurs d'utilisation.

Article 16

Chaque Etat-Partie procède, selon ses modalités internes d'organisation administrative et territoriale, à la coordination et au respect de la mise en œuvre des dispositions de la présente charte sur son territoire national.

Article 17

Les autorités nationales compétentes peuvent émettre des avis consultatifs pour tout projet ou programme national et/ou transfrontalier, pouvant avoir des impacts directs ou indirects sur les ressources communes de l'écosystème mangrove des Etat-Partie. Dans ce cadre, elles peuvent proposer, en concertation avec leurs homologues et avec les Communautés locales riveraines du lieu d'implantation du projet et/ou programme, des alternatives de gestion des ressources de l'écosystème mangrove.

Article 18 :

Des réunions périodiques de concertation entre les différentes institutions nationales de mise en œuvre de la présente charte sont organisées, selon des modalités qui pourront être définies par voie diplomatique.

Article 19

Tous les acteurs y compris le secteur privé, devront participer aux concertations organisées par les institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la charte mangrove. Il peut s'agir :

- des représentants des Communautés locales riveraines ;
- des représentants des collectivités territoriales ;
- des représentants du secteur privé et des Organisations Non Gouvernementales ;
- des représentants des Etats ;
- des institutions de recherche.

Article 20

Un projet de Plan d'Actions de mise en œuvre pour une gestion durable des ressources de l'écosystème mangrove est élaboré conformément aux dispositions de la présente charte.

TITRE 5 : DISPOSITIONS FINALES

Article 21

La présente Charte entrera en vigueur après le dépôt des instruments de ratification par au moins trois (03) Etats-Parties. Elle sera ouverte ensuite à l'adhésion de tout autre État de la sous-région disposant de ressources de mangrove. Les instruments de ratification seront déposés auprès du PRCM qui en informera les Etats-Parties.

La présente charte sera adressée pour enregistrement au Secrétariat Général des Nations Unies lors de son entrée en vigueur, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies. Elle sera également adressée pour enregistrement au Secrétariat de l'Union Africaine.

Article 22

Tout Etat-Partie peut se retirer de la présente Charte. Le retrait s'opérera sous forme de notification écrite adressée au PRCM qui en informera les autres Etats. Le retrait prendra effet après un délai d'un an à compter de la date à laquelle le dépositaire en aura reçu notification. Le retrait d'un Etat-Partie ne portera pas atteinte, à moins d'accord contraire, à des engagements antérieurs à cette notification.

Tout Etat-Partie peut proposer un ou des amendements à la présente Charte. Les demandes d'amendement sont adressées au dépositaire qui en informera les autres Etats. La réunion des Chefs d'États et de Gouvernement est seule compétente pour statuer, en dernier ressort, sur les amendements et sur la modification de la Charte, sur proposition des Ministres compétents.

Article 23

Tout différend qui pourrait surgir entre les parties signataires, relativement à l'interprétation ou à l'application de la présente Charte ou à ses avenants, sera résolu par la conciliation et la médiation. A défaut d'accord, les Etats-Parties devront saisir la Commission de Conciliation et d'Arbitrage de l'Union Africaine. En dernier recours la Cour de Justice de l'Union Africaine peut être saisie. Pendant tout le temps que dure le règlement du différend et jusqu'à sa résolution, la Charte continue de s'appliquer dans toutes ses dispositions non contestées.

En foi de quoi, ont signé la présente Charte,

**Pour la République de Gambie
Honorable Jato S. SILLAH**

**Minister of Forestry and the
Environment**

**Pour la République de Guinée-Bissau
Son Excellence M. Barros Bacar BANJAÏ**

**Ministre de l'Agriculture et
Développement Rural**

Pour la République de Guinée **Pour la République Islamique de Mauritanie**
Son Excellence M. Georges Niankoye DELAMOU **Son Excellence M. Housseinou Hamady BA**

**Ministre de l'Environnement, des Eaux et
Forêts et du Développement Durable**

**Ministre Délégué auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Environnement et du
Développement Durable**

**Pour la République du Sénégal
Son Excellence M. Djibo Laity KA**

**Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement,
de la Protection de la Nature,**

**Pour la République de Sierra Leone
Honorable Sam SESSAY**

**Minister of Agriculture,
Forestry and Food Security**

TROISIEME PARTIE

***Plan d'actions pour une gestion durable des ressources
de mangrove entre la la Gambie, Guinée, Guinée
Bissau, Mauritanie, le Sénégal et Sierra Leone.***

Plan d'actions

1. Objectifs du plan d'actions

Le plan d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. Il a pour objectifs de favoriser une gestion durable commune de la mangrove, afin de contribuer effectivement à la réduction de la pauvreté et de cette manière à l'amélioration des conditions de vie des populations directement impliquées dans l'exploitation des ressources partagées de cet écosystème.

En vue de réaliser ces objectifs qui sont en phase avec les options actuelles des pouvoirs publics des pays concernés en matière de développement, un certain nombre d'orientations stratégiques/domaines d'intervention ont été retenus pour servir de points d'articulation à des activités et mesures pertinentes d'ordre institutionnel, économique, technique, financière et autres.

2. Contenu du plan d'actions

Les orientations majeures ainsi que les domaines d'articulation des activités et les différentes mesures proposées pour leur opérationnalisation sont issus pour l'essentiel des résultats des ateliers de concertation organisés en Gambie, en Guinée Bissau, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone. Ils ont été complétés par d'autres éléments de stratégies recensés dans les rapports des études préalables menées dans le cadre de cette présente mission. Il s'agit des principaux axes ci-après, identifiés par les acteurs dans les six pays pour constituer des domaines de collaboration interétatique pertinents pour une gestion durable concertée de la mangrove :

- renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- restauration, conservation et utilisation rationnelle des mangroves ;
- mise en place de mécanismes de financement durable et meilleure organisation du marché des sous-produits;
- amélioration du système d'information et de communication et meilleure participation des populations ;

3. Présentation du plan d'actions et programmation des activités et mesures d'intervention

Un listing détaillée des activités et mesures à entreprendre ayant été déjà fait dans la charte (cf. titre III, chapitre II, articles 9), une présentation schématique

du plan d'actions dans des matrices de programmation a été retenue permettant ainsi d'avoir une vision panoramique de l'ensemble de ses éléments constitutifs et de mettre en évidence les liens de correspondance entre eux.

Les tableaux respectifs donnent pour chaque domaine d'intervention indiqué, le détail d'activités et de mesures prioritaires spécifiques qui peuvent contribuer à l'atteinte de performances à ce niveau.

Une phase test de trois ans est suggérée pour la réalisation d'un premier programme pouvant favoriser l'appropriation de la charte, la fonctionnalité du dispositif institutionnel de mise en œuvre et le lancement des activités. Au terme de cette période probatoire et après évaluation de l'expérience, une mise en route effective de la charte sera envisagée dans le cadre d'un programme plus volontariste.

Pour le moment, les actions et mesures retenues dans le présent plan d'actions constituent un volet prioritaire de démarrage de la mise en œuvre de la charte. Leur programmation tient compte de leur caractère prioritaire et leur urgence dans toute intervention destinée à assurer une meilleure gestion des ressources de la mangrove, eu égard à leur niveau de dégradation actuel.

L'identification des acteurs susceptibles de mener ou de participer à leur exécution sera faite prochainement sur la base d'une appréciation de leurs missions et rôles respectifs ainsi que leurs aptitudes et capacités d'assurer leur exécution correcte.

Quant à l'évaluation des moyens nécessaires à la réalisation des actions et mesures préconisées, elle sera également faite au moment de leur mise en œuvre. Les sommes à déterminer concerneront surtout la formation, l'information et la sensibilisation ainsi que la réalisation d'études, l'organisation de la concertation souhaitée entre les acteurs et la constitution éventuelle de fonds d'appui à la promotion d'activités génératrices de revenus pour le compte de certains groupes cibles.

Pour une meilleure orientation et maîtrise de la mise en œuvre, la définition d'indicateurs de performance et d'impact devra se faire ultérieurement dans le cadre de la conception d'un dispositif de suivi/évaluation de l'application de la charte et de la réalisation du plan d'actions. Une étude sera alors nécessaire à cet effet et pourra être initiée, une fois qu'ils auront été définitivement adoptés.

4. Mise en œuvre du plan d'actions

Le succès du plan d'actions dépendra certes de la disponibilité des moyens nécessaires à cette fin, mais il sera également tributaire de la qualité du cadre institutionnel qui aura en charge la coordination et le pilotage de sa mise en œuvre.

Ainsi, ces tâches de première importance seront confiées à des institutions et services déjà existants dans les dispositifs administratifs et techniques des pays concernés et disposant d'une expérience avérée en matière de gestion des ressources naturelles en général et de ressources de mangrove en particulier.

L'exécution d'actions jusqu'ici prises en compte dans les programmes en cours des organisations et institutions nationales ou sous régionales déjà en place (OMVS, CSRP, OMVG etc.) sera poursuivie à ces différents niveaux pour créer la synergie souhaitable avec le plan d'actions.

Un effort particulier est à faire pour stimuler la volonté politique des Etats concernés surtout en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation sans faille des activités et mesures programmées.

5. Présentation schématique du plan d'actions par domaine d'intervention

PLAN D' ACTIONS MAURITANIE

OBJECTIF DE L' ACTION 1 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	Indicateurs	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3					
Harmoniser les cadres juridiques et institutionnels des différents pays	A1.Initiation et adoption des Lois sur la mangrove des six pays	x			Lois sur la mangrove existant dans les six pays	Nbre de textes promulgués sur la mangrove	PND, PNBA, DAPL, RBT, DPN	5000 \$	Consultant juriste -env
Mettre en place un cadre de concertation commun aux six pays	Création un cadre de concertation	x			Cadre de concertation mis en place	Nbre de cadres de concertation	MDEDD (MP, MT, MAE, MAED et l'UICN)	4000 \$/par atelier	2 Ateliers
	Organisation des réunions périodiques du cadre de concertation	x			Reunions périodiques tenues	Nbre de réunions	MDEDD	12 000 \$	3 réunions
Faire appliquer les lois et règlements	Adoption de textes réglementaires d'application (décrets, arrêtés)	x	x	x	Textes réglementaires sont adoptés	Nbre textes adoptés	MDEDD	5000 \$	Rédaction des décrets d'application
	Contrôle de l'application des Lois et	x			La réglementation	Nbre de Pv, registre	MDEDD	45 000 \$	

	règlements				est appliquée	de contentieux			
Harmoniser les politiques	Étude sur l'harmonisation des politiques	x			Politiques harmonisées	Rapports	Etat et les différents partenaires	5000 \$	Consultant

OBJECTIF DE L'ACTION 2 : RESTAURER, CONSERVER ET UTILISER RATIONNELLEMENT LES MANGROVES

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	Indicateur	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3					
Restauration et Conservation durable des mangroves	Classement des aires de régénération naturelle	x			Faire des réserves spécifiques au sein des Parcs	Nre d'ha	MDEDD	40 000 \$	Evaluation économique des services rendus par l'écosystème
	Organisation d'une campagne annuelle de reboisement à l'échelle du PRCM	x	x	x	1 campagne de Reboisement est effectuée	36 hectares sont reboisés	MDEDD	50 000 \$	
	Promotion des forêts communautaires continentales à des fins énergétiques et commerciales								
	Réduction de la riziculture itinérante en mangrove								

	Amélioration de la submersion par l'eau de mer des zones de mangrove dégradées	x	x	x	Remise des propagules dans leur milieu naturel	Nbre de propagules	Populations	10 000 \$	
	Actions de recherches sur la séquestration du carbone et l'adaptation au CC en mangrove		X	X	Rapports d'Etudes	Nbre de rapports	Université/MDED D	100 000 \$	Laboratoires et équipements divers
	Renforcement des capacités des techniciens de la mangrove	X	X	X	Capacités des Techniciens sont renforcées	Nbre de techniciens formés et équipements acquis	MDEDD (parcs)	200 000 \$	
Mettre en œuvre un plan de gestion	Etudes de base sur les aspects biophysiques et les activités socio économiques	X			Plan de gestion disponible		MDEDD	15 000 \$	Consultants nationaux
	Création des cadres de concertation locaux fonctionnels	X	X		Nombre de rencontres organisées		MDEDD	60 000	2 cadres locaux + 2 réunion/cadres locaux/an
	Redistribution équitable des ressources		X	X	Amélioration du niveau de vie des populations		MDEDD	20 000 \$	

	Actions de suivi écologique des ressources de mangrove	X	X	X	Base de données sur la mangrove/ observatoire		MDEDD	100 000 \$	
Développer des activités génératrices de revenus	Etudes d'identification d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	X			Banque de concept paper sur les AGR disponible		MDEDD	5000	consultant
	Mise en place un Fonds d'appui aux AGR				Fonds d'appui mis en place Réalisation de nattes de sporobolus au PND ; soutenir la transformation des produits de pêche		MDEDD	200 000	

OBJECTIF DE L'ACTION 3 : METTRE EN PLACE DE MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE ET ASSURER UN MARCHÉ POUR LES PRODUITS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	Indicateur	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3					
Allouer des ressources budgétaires en adéquation avec les besoins du sous secteur	Organisation de forums de sensibilisation des partenaires pour le financement des projets	X	X	X	Obtention de financement	Nbre forum organisés	MDEDD	40 000 \$	
	Incitation du secteur privé à participer à la gestion de la mangrove	X	X	X	Le secteur privé est impliqué dans la gestion de la mangrove	Nbre de structures impliquées	MDEDD	30 000 \$	
	Organisation de tables rondes des bailleurs	X			Mobilisation de financement		MDEDD	10 000 \$	
Prendre en compte la valeur économique de la mangrove dans la comptabilité nationale	Etude d'évaluation des valeurs écologique, économique, culturelle, ... de la mangrove	X			Etudes d'évaluation	Rapports d'études	MDEDD	15 000 \$	Consultants nationaux

Créer un système de fiscalité au profit de la conservation des mangroves	Etude sur la fiscalité au profit de la conservation des mangroves	X			Etude sur la fiscalité est disponible	rapport	MDEDD	10 000 \$	Consultant national
--	---	---	--	--	---------------------------------------	---------	-------	-----------	---------------------

OBJECTIF DE L'ACTION 4 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ASSURER UNE PARTICIPATION DES POPULATIONS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3					
Assurer une meilleure participation des communautés riveraines	Partenariats avec les systèmes éducatifs nationaux pour une éducation environnementale en milieu scolaire		X		Programme d'éducation environnementale en milieu scolaire		MDEDD	80 000 \$	Partenariat avec le MEN
	Organisation des visites d'échanges entre communautés	X	X	X	Transfert/échange d'expériences			60 000 \$	
	Partenariats avec les médias et animer des causeries autour des bonnes pratiques	X	X	X	Diffusion et animation de programme de sensibilisation	Nbre de causeries	MDEDD	80 000 \$	
	Renforcement des capacités des OCB impliquées dans la gestion de la mangrove	X	X	X	Les capacités des OCB sont renforcées	Nbre d'OCB impliquées	MDEDD	100 000 \$	

	Création des supports adéquats pour sensibiliser les communautés locales	X	X	X	les communautés locales sont sensibilisées	Nbre de support, de communautés locales	MDEDD	50 000 \$	
Sensibiliser les décideurs et les politiques	Institution d'une journée PRCM des mangroves	X			Une journée annuelle PRCM des mangroves est célébrée	Rapport de journée	MDEDD	15 000 \$	
	Création des <i>news letter</i> et/ou dossiers politiques		X	X	Existence d'un journal		MDEDD	100 000 \$	
	Choix d'un parrain avec une influence politique pour appuyer à la gestion des sites critiques	X			Un parrain est identifié	Le parrain est choisi	MDEDD	10 000 \$	
Impliquer la société civile dans la gestion des mangroves	Partenariats avec organisations qui s'intéressent à l'environnement	X	X		Des partenariats sont Identifiés et noués	Nbre d'accords de partenariat	MDEDD	100 000 \$	
	Animation des tables rondes autour des questions brûlantes de la mangrove	X	X		Des tables rondes sont organisées	Nbre de tables rondes	MDEDD	20 000 \$	
	Renforcement des capacités de la société civile	X	X		Les capacités de la société civile sont renforcées	Sessions de formation, équipements	MDEDD	100 000 \$	

Mettre en place une base de données fonctionnelle	Collecte de l'information bibliographique disponible	X	X	X	L'information bibliographique est disponible	Nbre d'ouvrages	MDEDD	10 000 \$	
	Collecte de l'information cartographique disponible	X	X	X	Information cartographique est collectée	Nbre de cartes, images	MDEDD	10 000 \$	
	Création des synergies avec les portails/sites disponibles	X	X	X	Synergies sont créées	Nbre de sites et portails	MDEDD	10 000 \$	

PLAN D'ACTION SENEGAL

OBJECTIF DE L'ACTION 1 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Harmoniser les cadres juridiques et institutionnels des différents pays	A1.Initiation et adoption des Lois sur la mangrove des six pays	X	X	X	Lois sur la mangrove existent dans les six pays	Min. Env., Min. Econ., Marit., Min. Déc. Col. Loc., Min. Amngt Terr., Min. Urb., Min de Inter.	25.000.000	
Mettre en place un cadre de concertation commun aux six pays	Création d'un cadre de concertation	X	X	X	Cadre de concertation mis en place	PRCM	(PM/PRCM)	
	Organisation des réunions périodiques du cadre de concertation	X	X	X	Reunions périodiques tenues	PRCM	(PM/PRCM)	
Faire appliquer les lois et règlements	Adoption des lois et règlements d'application (décrets, arrêtés)	X	X	X	Textes réglementaires pris	Départements ministériels concernés	Se rapprocher de spécialistes pour déterminer les coûts	

	Contrôle de l'application des lois et règlements	X	X	X	Lois appliquées	Départements ministériels concernés	Se rapprocher de spécialistes pour déterminer les coûts	
Harmoniser les politiques	Etude sur l'harmonisation des politiques	X	X	X	Politiques harmonisées	MEPNBRLA	5.000.000	MEP NBRLA coordonne, anime et organise

OBJECTIF DE L'ACTION 2 : RESTAURER, CONSERVER ET UTILISER RATIONNELLEMENT LES MANGROVES

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAI RES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Restauration et conservation durable des mangroves	Mise en défens d'aires de régénération naturelle	X	X	X	3600 Ha	MEPNBRLA	60.000.000	
	Organisation d'une campagne annuelle de reboisement à l'échelle du PRCM : pour le Sénégal	X	X	X	360 ha	MEPNBRLA	900.000.000	
	Promotion de) forêts communautaires continentales à des fins énergétiques et commerciales	X	X	X	20 sites	MEPNBRLA/MDCL	100.000.000	Forêts communautaires (Compétence transférées aux CL) Le PRCM contribue pour 5 millions par site
	Réduction de la culture itinérante de riz dans les mangroves	X	X	X				
	Amélioration de la submersion par l'eau de mer des zones de mangrove dégradées	X	X	X		MICATI		Equiper les nouvelles routes de buses lorsqu' 'elles sont construites sur des digues qui isolent les zones

								de mangrove
	Actions de recherche sur la séquestration du carbone et les changements climatiques en mangrove	X	X	X		MEPNBRLA/MRS et les producteurs	45.000.0000	
	Renforcement des capacités des techniciens de la mangrove	X	X	X		MEPNBRLA	30.000.000	
Mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion	Etudes de base sur les aspects biophysiques et les activités socio économiques	X	X	X	Plan d'aménagement et de gestion disponible	MEPNBRLA	30.000.000	
	Créer des cadres de concertation locaux fonctionnels (par affinités écologiques et/ou par CL)	X	X	X	Nombre de rencontres organisées	MEPNBRLA/MINT/MDCL	6.000.000	
	Redistribution équitable des ressources	X	X	X	Amélioration du niveau de vie des populations	MEF/MDCL ?	10.000.000	
	Action de suivi écologique des écosystèmes de mangrove	X	X	X	Plan de suivi environnemental disponible	MEPNBRLA/M. Rech. Scient.	Contacteur le CSE et le PROGEDE	
Développer des activités génératrices de revenus	Etudes d'identification d'Activités Génératrices de	X	X	X	Banque de données sur les AGR disponible	MEPNBRLA	20.000.000	

	Revenus (AGR)							
	Mise en place d'un Fonds d'appui aux AGR	X	X	X	Fonds d'appui mis en place	MEPNBRLA	5.000.000	

OBJECTIF DE L'ACTION 3 : METTRE EN PLACE DES MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE ET ASSURER UN MARCHÉ POUR LES PRODUITS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS À MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Allouer des ressources budgétaires en adéquation avec les besoins du sous secteur	Organisation de forums de sensibilisation des partenaires pour le financement des projets	X	X	X	Nombre de projets financés	MEPNBRLA/MEMPTM	15.000.000	
	Incitation du secteur privé à participer à la gestion de la mangrove	X	X	X	Nombre de partenaires obtenus	MEPNBRLA/MEMPTM	10.000.000	
	Organisation de tables rondes des bailleurs	X	X	X	Nombre de tables rondes organisées	MEPNBRLA et autres départements ministériels concernés	15.000.000	
Prendre en compte la valeur économique de la mangrove dans la comptabilité nationale	Étude d'évaluation des valeurs écologique, économique, culturelle, ... de la mangrove	X			Une étude conduite à terme	MEPNBRLA/MEMPTM/MEF	50.000.000	
Créer un système de fiscalité au profit de la conservation des mangroves	Mise en place d'un système fiscal	X	X	X	Un système fiscal mis en place	MEPNBRLA/MEMPTM/MEF/MTA	20.000.000	En partenariat avec le PASEF

OBJECTIF DE L'ACTION 4 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ASSURER UNE PARTICIPATION DES POPULATIONS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS À MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Assurer une meilleure participation des communautés riveraines	Partenariats avec les systèmes éducatifs nationaux pour une éducation environnementale en milieu scolaire	X	X	X	Un réseau EE mis en place	MEPNBRLA et autres ministères techniques concernés	5.000.000	
	Organisation de visites d'échanges entre communautés	X	X	X	Savoir-faire local capitalisé et partagé	MEPNBRLA et autres ministères concernés	8.000.000	
	Partenariats avec les média et animation de causeries autour des bonnes pratiques	X	X	X	Nombres d'émissions réalisées et spots TV	MEPNBRLA et autres ministères techniques concernés		
	Renforcement des capacités des OCB impliquées dans la gestion de la mangrove	X	X	X	Nombre d'OCB et de personnes formées	MEPNBRLA et autres départements ministériels		
	Création de supports adéquats pour sensibiliser les communautés locales	X	X	X	Nombre de supports élaborés et diffusés	MEPNBRLA et autres départements ministériels		
Sensibiliser les décideurs et les politiques	Institution d'une journée PRCM des mangroves	X	X	X		MEPNBRLA et autres départements		

						ministériels		
	Création de <i>news letter</i> et/ou dossiers politiques	X	X	X		MEPNBRLA et autres départements ministériels		
	Recherche d'un parrain avec une influence politique pour appuyer à la gestion des sites critiques	X	X	X	Un parrain identifié et mobilisé	MEPNBRLA		
Impliquer la société civile dans la gestion des mangroves	Partenariats avec organisations qui s'intéressent à l'environnement	X	X	X	Nombre de protocoles et d'accords conclus	MEPNBRLA		
	Animation de tables rondes autour des écosystèmes de la mangrove	X	X	X	Nombre d'engagements conclus	MEPNBRLA		
	Renforcement des capacités de la société civile	X	X	X	Nombre de partenaires formés	MEPNBRLA		

PLAN D' ACTIONS GAMBIE

OBJECTIVE OF THE 1st ACTION PLAN: STRENGTHEN THE LEGAL AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD					INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5				
review existing laws of the six countries related to mangrove ecosystem (management	<ol style="list-style-type: none"> Every part should be reviewed, from fisheries to wildlife and forestry, water resources. Create a website for enforced networking 	X					Compendium of main laws and regulations about mangrove ecosystems	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources,		
Harmonize countries' legal and institutional frameworks	Initiate and adopt laws on the mangrove in the six countries	x					Laws on the mangrove exist in the six countries	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources,		
Establish a common consultation framework to all six countries	Create a consultation framework	x	x	x	x	x	The consultation framework is established	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S,		

								Wildlife, water resources,		
Coordination of the project objectives	1. Establish project steering committee 2. Organize periodic meetings of the consultation framework	X x	x	x	x	x	Psc established Periodic meetings are held and reports prepared	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake- actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources, Project steering committee		
Enforce laws and regulations	Collect the implementing regulations (laws and regulations)	x					Implementing regulations are collected			
	Control the application of the laws and decrees	x					Laws and regulations are applied			
	Desimination of the newly compiled compendium on laws and regulations on mangrove ecosystems	x								
Harmonize policies	Study on the harmonization of policies	x					Policies are harmonized	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-		

								actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources,		
--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--

OBJECTIVE OF THE 2ND ACTION PLAN: RESTORATION, CONSERVATION AND RATIONAL USE OF THE MANGROVES

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD					INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5				
Restoration and sustainable conservation of the mangroves	Assesment of the mangrove ecosystem and classify the areas with natural regeneration	x					Species indentified. Detailed maps of mangrove ecosystems produced. Social dimensions in relation to mangrove restoration and sustainable conservation are known	Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources,		
	Organize an annual reforestation campaign across the six countries	x	x	x	x	x	Mangrove coverage increasing and increase awarennes of communities about mangrove reforestation	PSC and respective stakeholders		

	Promote inland community forests and woodlots for energy and trade	x	x	x	x	x	Improve livelihoods of the communities, increase forest cover	community		
	Shift in cultivation of rice in the mangrove	x	x	x	x	x		Fisheries, forestry, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources, MOA		
	restore natural ecological processes within degraded mangrove areas	x	x	x	x	x	Control salt intrusion in degraded mangrove areas	Fisheries, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources, MOA		
	Conduct research on carbon sequestration, adaptation and climatic changes in the mangrove	x	x	x	x	x	Gambians capacitize in carbon sequestration and climatic change in relation to mangrove ecosystems.	NGO's,NARI MOA, UTG, DOF, TA		

	Strengthen the capacity of mangrove technicians	x	x	x	x	x	Improve staff member knowledge in mangroves	DOF, MOA, NGO's, L/I partners		
	Strengthen the capacity of local stakeholders on mangrove restoration and management		x	x	x	x	Improve local stakeholders capacized in mangrove restoration and management	Actors, community based organizations, TA		
	Encourage oyster culturing to reduce pressure	x	x	x	x	x	Reduction in destruction of mangroves	CBO's and communities		
Implement a management plan	Baseline studies on biophysical aspects and socio-economic activities	x	x				An integrated management plan is available	DOF, NAE, wildlife, fisheries, MOA		
	Establish functional local consultation frameworks	x	x	x	x	x	Number of meetings held and reports	Fisheries, NEA, CBO's, non-stake-actors MOJ, NGO'S, Wildlife, water resources, MOA		
	Equitable redistribution of funds for mangroves plan implementation	x	x	x	x	x	Improvement of the populations' living standards, sense of ownership	All stakeholders, PSC		

	Inventory of the mangrove resource based	x				x	Quantitative, qualitative and distribution of mangrove resources	DOF, PSC, wildlife, fisheries, water resources, agriculture, NAE		
	distribution of the mangrove forest cover	x					Maps available	NAE, DOF, wildlife, GBOS,		
	Ensure an environmental monitoring of mangrove resources	x	x	x	x	x	Immediate response to address potential risks, adequate environmental monitoring system adapted	NGO's, wildlife, CBO's, DOF, fisheries, UTG		
Develop income generating activities	Undertake studies and pilot activities to identify income generating activities (AGR)	X					A database of concept papers on potential income generating activities. To disseminate income generating activities	NGO's, financial institutions, DCD, NACO, DOF		
	Establish a fund to support income generating activities	x					A support fund is established	PSC, FI		
	Develop community based enterprises on mangrove products		x				Community based enterprises established	DOF and NACO, VISACA		

OBJECTIVE OF THE 3RD ACTION PLAN: ESTABLISH A DURABLE FUNDING MECHANISM ET ENSURE A MARKET FOR THE PRODUCTS

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD					INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5				
Allocate budgetary resources in line with the needs of the sub-sector	Organize partner outreach forums for the funding of the project	x	x	x	x	x	Potential donors for fundings identified	GCCI, Ministry of finance, concern universa		
	Encourage the private sector to participate in the management of the mangrove ecosystem	x	x	x	x	x	Involvement of the private sector in the management of mangrove ecosystems	NGO's, wildlife, CBO's, DOF, fisheries		
	Organize round tables with donors	x		x			Round tables with donors	MOFEN, MOFEA, NPC		
Take into account the economic value of the mangrove in the national accounts	Undertake an assessment of the economic, environmental, cultural values of the mangrove ecosystem		x		x		Database and analysis on economic, environmental and cultural values of the mangrove ecosystem documented	MOFEN, MOFEA, NPC		
Create a taxation system to benefit the conservation of mangroves	Environmental tax (pollutor pays). Studies that identify taxation possibilities for mangrove	x					Adequete proposal for taxation	PSC, stakeholders		

	ecosystem									
--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OBJECTIVE OF THE 4TH ACTION PLAN: ESTABLISH AN EFFICIENT COMMUNICATION SYSTEM AND ENSURE POPULAR PARTICIPATION

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD					INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5				
Ensure better participation of the neighboring communities	Partnerships with national education systems for an environmental education in schools	x	x	x	x	x	Level and number of schools and students on environmental education increased. Change in attitude towards the mangrove ecosystem.	TA, PSC, MOFEN, MOSBE		
	Organize exchange visits with communities	x	x	x	x	x	Lessons are learned and shared between communities	NGO's, projects, DOF, CBO's, local authorities		
	Forge partnerships with the media and facilitate discussions to promote best	x	x	x	x	x	Inform about mangrove environmental	Association of national environmental journalists, DOF,		

	practices						issues.	wildlife, fisheries , public and private media		
	Strengthen the capacities of CBOs active in the management of the mangrove ecosystem.	x	x	x	x	x	Training needs are identified	CBO, NGO, DOF, wildlife, NACO, water resources, fisheries,		
	Create adequate tools to inform local communities	x	x	x	x	x	Adequate tools available	All stakeholders		
Sensitize the decision makers and the politicians	sensitize the (NAM) select committee on environment on mangrove ecosystem	x	x	x	x	x				
	Create a national mangrove day (august)	x								
	Create newsletters and/or policy issues	x	x	x	x	x	Newsletters created	Wildlife DOF PSC		
	Recruit a sponsor with political influence to support the management of critical sites	x					Sponsor identified, like musicians, philanthropist	PSC, stakeholders		
Involve civil society in the management of mangroves ecosystem	Forge partnerships with organizations interested in environmental issues	x	x	x	x	x	Partnerships established with organizations interested in environmental	PSC, stakeholders		

							issues			
	Facilitate round tables on burning issues related to the mangrove	x	x	x	x	x	Solutions founded	PSC, MOFEN, MOWR		
	Strengthen the capacities of the civil society	x	x	x	x	x	Number of sensitisation campaigns/meetings/training held. Committed CSO in mangrove ecosystem management	PSC, experts from stakeholders, national experts, WAMI, PRCM, WWF, IUCN		
Create a functional database	Collection of available bibliographical information	x	x	x	x	x	Secured available documentation on mangrove ecosystem management	DOF, fisheries, water resources		
	Collection of available mapping information	x	x	x	x	x	Secured available documentation on mangrove ecosystem management	DOF, fisheries, water resources		
	Create synergies with available portal/sites	x	x	x	x	x	Online database	DOF, fisheries, water resources		

PLAN D' ACTIONS GUINEE BISSAU

OBJECTIVO DA ACÇÃO 1 : REFORÇAR O QUADRO JURÍDICO E INSTITUCIONAL

OBJECTIVOS ESPECÍFICOS	ACÇÕES A REALIZAR	CALENDÁRIO DE EXECUÇÃO			RESULTADOS INTERMEDIÁRIOS	ESTRUTURAS RESPONSÁVEIS	CUSTO DA IMPLEMENTAÇÃO	OBSERVAÇÕES (Potenciais financiadores)
		An 1	An 2	An 3				
Harmonizar os quadros jurídicos, institucionais e políticos dos diferentes países	A1 Identificar lacunas legislativas e institucionais em cada país	x			Análise comparativa da legislação sobre o mangal disponível	IBAP, DGFF, (UICN, GPC, SEADD, ONG's vocacionads)	3.5 M	PRCM, PNUE, Associação de Armadores
	A2. Elaborar e aprovar Leis sobre o mangal	X			Leis sobre o mangal existem nos seis países	IBAP, DGFF, Capitania e Portos, Conselho de Ministros, Parlamento	6.5 M	GEF, PNUD, EU, GTZ
Estabelecer uma rede de consulta Nacional	criar uma rede de consulta comum	x			rede de consulta criado e funcional	IBAP, DGFF, (UICN, GPC, SEADD, ONG's vocacionads), Gabinetes de Estudos, Instituições de Pesquisa, Universidades	4.0 M	PRCM, UE
	Organizar reuniões periódicas da rede para consultas	x	x	x	Reuniões periódicas realizadas	IBAP, DGFF, (UICN, GPC, SEADD, WIGB, ONG's vocacionads),	6.0 M	PNUE, WBN,

Aplicar leis e regulamentos	Divulgar e aplicar os textos	x			Textos regulamentares considerados	IBAP, DGFF, FISCAP, SEADD, ONG's vocacionadas	2.0 M	PRCM
	Seguir e avaliar a aplicação das Leis e regulamentos	x			Leis aplicadas	Parlamentares, Tribunais	5.0 M	FAO, UICN Países Baixos
	Instituir EIAS para todas iniciativas de grande porte e com impacto no ecossistema do mangal	X	X	X	EIAS disponiveis	CAIA, IBAP, SEADD, Gabinetes de estudo, GPC, Instituições de Pesquisa	1.5	WWF, UICN Países Baixos

OBJECTIVO DA ACÇÃO 2 : RESTAURAR, CONSERVAR E UTILIZAR RACIONALMENTE OS MANGAIS

OBJECTIVOS ESPECÍFICOS	ACÇÕES A REALIZAR	CALENDÁRIO DE EXECUÇÃO			RESULTADOS INTERMEDIÁRIOS	ESTRUTURAS RESPONSÁVEIS	CUSTO DA IMPLEMENTAÇÃO	OBSERVAÇÕES
		An1	AN2	An3				
Conservação e Restauração e dos ecossistemas do mangal (Protecção, Restauração e Exploração durável do mangal)	A4.1. Realizar um Estudo-diagnostico exaustivo sobre a situação do mangal	X	X		Estudo diagnostico disponível	IBAP, GPC, UICN. WI, ODZH, Instituições e Gabinetes de Pesquisa, Universidades	67.0 M	PNUE, FAO, GEF, PRCM, PNUD
	A4.2. Classificar e ordenar as diferentes zonas do mangal		X	X	Plano de ordenamento do mangal disponível	IBAP, GPC, UICN. WI, ODZH, Ordenamento do território, Serviço de Geografia e Cadastr, Poder Local, Instituições e Gabinetes de Pesquisa, Universidades	12.0 M	PNUE, FAO, GEF, PRCM, PNUD
	A4.3. Organizar campanhas anuais de rearboração à escala do país		X	X	Zonas degradadas rearbórizadas	IBAP, DGFF, GPC, ONG's nacionais e Internacionais, AAB, Escolas, Poder e comunidades	15,0 M	PRCM, FAO, PAM, PNUD

						locaisetc.		
	Promover as florestas comunitárias continentais para fins energéticas e comerciais ?? Difícilmente aplicável na zona costeira guineense							
	A4.4. Promover energias alternativas renováveis (exemplo fogões solares, biogas, etc.) e outras fontes de energia	X	X	X	Alternativas energéticas renováveis difundidas e aplicadas	IBAP, DGFF, GPC, ONG's nacionais e Internacionais, AAB, Escolas, Poder e comunidades locais, operadores económicos, Instituições de pesquisa, medias etc	45.0	FAO, EU, PNUE, GEF
	A4.5. Limitar a expansão de novas bolanhas e promover a recuperação das abandonadas	X	X	X	Expansão das bolanhas controlada e bolanhas antigas recuperadas	MADR, INPA, GPC, ONGs nacionais e Internacionais, Poder e Comunidades locais, AAB,	80.0 M	FAO, FIDA, BAD, BOAD, PAM, UE
	A4.6. Melhorar a gestão da água salgada no seu todo nas zonas de mangal	X	X	X	(O mangal conservado e a produtividade das bolanhas) O plano de gestão de água disponível e em	MADR, INPA, Recursos Hidricos, Obras Publicas, Poder e Comunidades, ONGs', Agencias	25.0 M	FAO, FIDA, BAD, BOAD, PAM, UE

					aplicação	de desenvolvimento, Parceiros bi- e Multilaterais, Bancos, etc.		
	Pesquisar sobre a sequestração do carbono e apontar opções de adaptação sobre impactos negativos das mudanças climáticas no mangal	X	X	X	Documento de estudo disponível	IBAP, DGFF, SEADD, Instituições de Pesquisa, ONG's nacionais e internacionais, Agencias Bi- e Multilaterais	62.0 M	Projecto Mudanças climáticas/PNUD, PNUE, GEF, FIBA
	Reforçar as capacidades de todos os intervenientes no processo da conservação ecossistema do mangal	X	X	X	Capacidade de intervenção dos implicados melhorada	IBAP, DGFF, SEADD, ONG's nacionais e internacionais, Agencias Bi- e Multilaterais		
1. Implementar um plano de gestão	A5.1. Realizar e actualizar estudos de base sobre os aspectos biofísicos e actividades sócio-económicas associadas ao mangal	X	X	X	Estudos de base disponíveis	IBAP, DGFF, SEADD, ONG's nacionais e internacionais, Agencias Bi- e Multilaterais		
	Estudos da vulnerabilidade do mangal face as mudanças climáticas _ ver a actividade anterior							

	Criar espaços de concertação participativa	X	X	X	Número de encontros organizados	IBAP, DGFF, SEADD, GPC, ODZH, ONG's nacionais e internacionais, Poder e Comunidades locais, AAB, GIE, etc.		
	Assegurar un seguimento ecológico dos recursos de mangal	X	X	X	Plano de seguimento ecológico disponível e em aplicação	IBAP, DGFF, GPC, ODZH, SEADD, CIPA, Marinha Marcante		
2. Desenvolver actividades geradoras de rendimento	Realizar estudos de identificação de Actividades Geradoras de Rendimentos (AGR)	X			Banco de dados as AGR disponível	DGFF, GPC, Gabinetes de Estudo e Pesquisa, ONG's, AAB		
	Criar um Fundo de apoio às AGR		X		Fundo de apoio criado	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		

OBJECTIVO DA ACÇÃO 3 : CRIAR MECANISMO DE FINANCIAMENTO DURÁVEL E GARANTIR UM MERCADO PARA OS PRODUTOS

OBJECTIVOS ESPECÍFICOS	ACÇÕES A REALIZAR	CALENDÁRIO DE EXECUÇÃO			RESULTADOS INTERMEDIÁRIOS	ESTRUTURAS RESPONSÁVEIS	CUSTO DA IMPLEMENTAÇÃO	OBSERVAÇÕES
		An1	AN2	An3				
Assegurar recursos orçamentais para uma gestão durável do mangal	Organizar fora de sensibilização junto dos potenciais parceiros financiadores	X		X	Fundos disponibilizados	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	Estudar possibilidades de sinergias com outros projectos intervenientes	X	X	X	Estrategia de sinergias implementada	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	Incentivar o sector privado a participar na gestão do mangal	X	X	X	Participação do sector privado na gestão do mangal garantida	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	ver em cina sobre foras							
Demonstrar o valor económico do mangal na contabilidade nacional	Realizar um estudo de Realizar estudos para a avaliação dos valores ecológico, económico, cultural, ... do mangal	X	X	X	Estudos disponíveis	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		

	Criar um sistema de fiscalidade a favor da conservação dos mangais		X	X	Sistema de fiscalidade montada e funcional	Ministério das Pescas, Finanças, Capitania dos Portos, IBAP, DGFF, SEADD		
--	--	--	---	---	--	--	--	--

OBJECTIVO DA ACÇÃO 4 : CRIAR UM SISTEMA DE COMUNICAÇÃO EFICAZ E ASSEGURAR UMA PARTICIPAÇÃO DAS POPULAÇÕES

OBJECTIVOS ESPECÍFICOS	ACÇÕES A REALIZAR	CALENDÁRIO DE EXECUÇÃO			RESULTADOS INTERMEDIÁRIOS	ESTRUTURAS RESPONSÁVEIS	CUSTO DA IMPLEMENTAÇÃO	OBSERVAÇÕES
		An1	AN2	An3				
3. Garantir uma melhor participação das comunidades ribeirinhas	Assegurar parcerias com os sistemas educativos nacionais para uma educação ambiental em meio escolar	X	X	X	Programa de Educação Ambiental integrado no sistema educativo	Min. da Educação, ONG's nacionais e internacionais, AAB, Poder e Comunidades locais, etc		
	Organizar visitas de intercâmbio entre comunidades	X	X	X	Programa de visita e troca de experiencias disponível e operacional	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	Estabelecer parcerias com os médias para a difusão de temas relacionados a boas práticas	X	X	X	Acordos de parceria disponível	IBAP, DGFF, Medias, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
4. Sensibilizar os decisores e os	Instituir um dia PRCM dos mangais	X	X	X	Dia do Mangal comemorado em	PRCM, ONGs Nacionais e		

políticos					todo espaço PRCM	Internacionais, IBAP, DGFF, GPC, ODZH, Capitania dos Portos, Pescas, Poder e Comunidades Locais		
	criar uma revista sobre o mangal		X	X	Revista sobre o mangal publicado regularmente	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	Identificar defensores da causa da conservação e gestão do ecossistema do mangal	X	X	X	Uma lista de defensores da causa do mangal disponível e operacional	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
5. criar uma base de dados funcional	Recolher informações bibliográficas, cartográficas, postais, etc	X	X	X	Banco de dados disponíveis	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e comunidades Locais		
	criar sinergias com os portais/sites disponíveis	X	X	X	Protocolo de parcerias existentes	IBAP, DGFF, SEADD, Parceiros Bi- e multilaterais, ONG's, GIE, AAB, Poder e		

						comunidades Locais		
--	--	--	--	--	--	-----------------------	--	--

PLAN D'ACTION GUINEE CONAKRY

OBJECTIF DE L'ACTION 1 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL (Ministère en Charge des eaux et forêts)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Mettre en cohérence les cadres juridiques et institutionnels des différents pays	A1.Initiation et adoption des Lois sur la mangrove dans les six pays	x	X		Lois sur la mangrove existent dans les six pays	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
Mettre en place un cadre de concertation fonctionnel commun aux six pays	Création d'un cadre de concertation	x			Cadre de concertation mis en place	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
	Organisation des réunions périodiques du cadre de concertation	x	X	X	Réunions périodiques tenues	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
Faire appliquer les lois et règlements	Adoption de textes d'application (décrets, arrêtés, Décisions)	x	X		Textes réglementaires pris	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
	Contrôle de l'application des Lois et règlements	x	X	X	Lois appliquées	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de		

						l'Agriculture		
Mettre en cohérence les politiques	Etude sur l'harmonisation des politiques	x	X		Politiques harmonisées	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		

OBJECTIF DE L'ACTION 2 : RESTAURER, CONSERVER ET UTILISER RATIONNELLEMENT LES MANGROVES (M. en charge de l'Agriculture)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Restauration et Conservation durable des mangroves	Identification et Protection des aires de régénération naturelle	X	X	X	Délimitation des sites ; Cartographie ;	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
	Organisation d'une campagne annuelle de reboisement à l'échelle du PRCM	X	X	X	Superficies reboisées	M. en charge des eaux et forêts/ M. en charge de l'Agriculture		
	Promotion des forêts communautaires continentales à des fins énergétiques et commerciales	X	X	X	Reboisement en essence à croissance rapide	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		
	Sécurisation de la riziculture et réduction du caractère itinérant en mangrove	X	X	X	Rizières réhabilités ;	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		
	Amélioration de la submersion par l'eau de mer des zones de mangrove dégradées	X	X	X	Destruction des diguettes de retenue d'eau	M. en charge des eaux et forêts, collectivités		

						décentralisées, ONG		
	Recherches sur la séquestration du carbone et les changements climatiques en mangrove.	X	X	X	Mise en place du processus de recherche	M. en charge des eaux et forêts, / M. en charge de l'Agriculture, collectivités décentralisées, ONG		
	Recherche sur la santé publique des communautés utilisatrices de l'écosystème mangrove (approche éco-santé).	X	X	X	Organisation de campagnes de vaccination Pharmacies villageoises	Ministère en charge des forêts, Ministère de la Santé, Instituts et centres de Recherche		
;	Renforcement des capacités des techniciens de la mangrove	X	X	X	Formations spécialisées en gestion de mangrove disponibles	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG/ M. en charge de l'Agriculture		
Mettre en œuvre un plan de gestion	Élaboration des plans de gestion	X	X	X	Plan de gestion disponible	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		
	Création des cadres de concertation locaux fonctionnels	X	X	X	Mise en place de cadres de concertation	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées,		

					Nombre de rencontres organisées	ONG		
	Mise en place des mesures d'accompagnements	X	X	X	Amélioration des conditions de vie des populations	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		
	Actions de suivi écologique des ressources de mangrove	X	X	X	Des placettes d'observation disponibles ; Processus d'observation des zones sensibles mis en place	Ministère de l'agriculture		
Développer des activités génératrices de revenus	Identification et Promotion des activités alternatives génératrices de revenu (AGR)	X	X	X	Banque de concept paper sur les AGR disponible	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		
	Mise en place un Fonds d'appui aux AGR	X	X	X	Fonds d'appui mis en place	M. en charge des eaux et forêts, collectivités décentralisées, ONG		

OBJECTIF DE L'ACTION 3 : METTRE EN PLACE DE MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE ET ASSURER UN MARCHÉ POUR LES PRODUITS (Ministère des finances)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Allouer des ressources budgétaires en adéquation avec les besoins du sous secteur	Organisation de forums de sensibilisation des partenaires pour le financement des projets	X	X	X	Forum organisé ; Bailleurs sensibilisés	Ministère en charge des eaux et forêts, Ministère du plan et de la coopération, Min. Finances, Décentralisation.		
	Incitation du secteur privé à participer à la gestion de la mangrove	X	X	X	Secteurs privés participent à la gestion de la mangrove	Ministère en charge d l'Environnement, Ministère du plan, M. en charge de l'Agriculture		
	Organisation de tables rondes des bailleurs	X	X	X	Tables rondes organisées	Ministère en charge d l'Environnement, Ministère des finances		
Prendre en compte la valeur économique de la mangrove dans la comptabilité nationale	Etude d'évaluation des valeurs écologique, économique, culturelle, ... de la mangrove	X	X	X	Production de rapports d'évaluations	Ministère des eaux et forêts, Ministère des finances, Instituts de recherche, M . Agriculture		
Améliorer le système de	Etude d'amélioration de	X	X	X	Taxation	Ministère des eaux et forêts, Ministère		

fiscalité au profit de la conservation des mangroves	la fiscalité existante Actualisation et application des textes				actualisée ; Système de fiscalité actualisé disponible ; Taxes collectés localement	de la décentralisation, Ministère des finances. M. Environnement		
--	---	--	--	--	---	---	--	--

OBJECTIF DE L'ACTION 4 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ASSURER UNE PARTICIPATION DES POPULATIONS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Assurer une meilleure participation des communautés riveraines	Renforcement de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires	X	X	X	Le programme scolaire intègre l'éducation environnementale	Ministère des eaux et forêts Société civile, Média, Éducation, ONG, Projets, Collectivités. M. Agriculture,		
	Organisation des visites d'échanges entre communautés	X	X	X	Voyages d'échange sont organisés	Ministère des eaux et forêts Société civile, Média, Éducation, ONG, Projets, Collectivités. M. Agriculture,		
	Partenariats avec les média et animer des causeries autour des bonnes pratiques	X	X	X	Des émissions sur les bonnes pratiques consacrées à la mangrove sont organisées à la Télé, à la radio et dans les journaux.	M. Environnement , Agriculture et Communication		
	sensibilisation des communautés locales	X	X	X	Définitions des thématiques ; Production de	M. Communication, ONG,		

					supports ; Diffusion des émissions			
Sensibiliser les décideurs et les politiques	Institution d'une journée des mangroves	X	X	X	Journée Institutionnalisée ; Tables rondes avec les élus locaux du littoral	Points focaux du PRCM. M Agriculture, Décentralisation et Environnement, Points focal mangrove, PRCM.		
	Choix d'un parrain avec une influence politique pour appuyer à la gestion des sites critiques	X			Parrain est choisi et s'implique	Ministère des eaux et forêts, Collectivités décentralisées et société Civile.		
Impliquer la société civile dans la gestion des mangroves	Identification et Établissement de Partenariats avec la société civile et organisations	X	X	X	Partenaires identifiés et engagés	Ministère en charge des eaux et forêts, Collectivités décentralisées et Sociétés Civiles.		
	Renforcement les capacités de la société civile,	X	X	X	Identification des thématiques Organisation des formations pratiques	Ministères et forum des ONG.		

OBJECTIF DE L'ACTION 5: ASSURER UNE PARTICIPATION DES POPULATIONS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A MENER	CALENDRIER D'EXECUTION			RESULTATS INTERMEDIAIRES	STRUCTURES RESPONSABLES	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
		An 1	An 2	An 3				
Impliquer la société civile dans la gestion des mangroves	Partenariats avec organisations de la société civile	X	X	X	Organisations identifiées ; Partenariats établis	M. Agriculture et Environnement		
Mettre en place une base de données fonctionnelle	Collecte de l'information bibliographique disponible	X	X	X	Les informations sont collectées et traitées	Tous les départements		
	Collecte de l'information cartographique disponible	X	X	X	Les informations cartographiques sont collectées	Tous les départements		
	Création d'un site Web mangrove et établissement des synergies avec les portails/sites disponibles	X	X	X	Mise en place de synergie	Tous les départements		
	Création des <i>news letter</i> et/ou dossiers politiques				Un new letter est crée ; Diffusion auprès des décideurs politiques	Tous les départements		

PLAN D' ACTIONS SIERRA LEONE

OBJECTIVE OF THE 1st ACTION PLAN: STRENGTHEN THE LEGAL AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD			INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST (US\$)	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3				
Harmonize countries' legal and institutional frameworks	A1. Initiate and adopt laws on the mangrove in the six countries	x			Laws on the mangrove exist in the six countries	WAMI	200,000	
	Establish appropriate institutional framework	x			Institutional framework established	MAFFS	150,000	
Establish a common consultation framework to all six countries	Create a consultation framework	x			The consultation framework is established	MAFFS	100,000	
	Organize periodic meetings of the consultation framework	x			Periodic meetings are held	WAMI & MAFFS	400,000	
Enforce laws and regulations	Collate and implementing regulations (decrees, orders)	x			Implementing regulations are collected	MAFFS and law enforcement agencies	800,000 in total	
	Sensitize and educate local communities	x			An education and awareness strategy developed	MAFFS and law enforcement agencies		
	Control the application of the laws and decrees	x			Laws are applied	MAFFS and law enforcement agencies		
	Strengthen the law enforcement agencies (e.g. training and equipment)	x			Enforcement agencies are strengthened	MAFFS and law enforcement agencies		

Harmonize policies	Study on the harmonization of policies	x			Policies are harmonized Policy formulated	MAFFS	80,000 40,000	
--------------------	--	---	--	--	--	-------	------------------	--

OBJECTIVE OF THE 2ND ACTION PLAN: RESTORATION, CONSERVATION AND RATIONAL USE OF THE MANGROVES

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD			INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3				
Restoration and sustainable conservation of the mangroves	Identify and establish mangrove protected areas	x			Mangrove protected areas established	MAFFS & PRCM	3,000,000	
	Organize an annual reforestation campaign across the PRCM					MAFFS & NGOs	3,000,000	
	Promote the establishment of community woodlots for energy and trade	x				MAFFS & NGOs	5,000,000	
	Stop the cultivation of rice in new mangrove areas	x				MAFFS	15,000,000	
	Improve the immersion by sea water of the degraded mangrove areas	x				MAFFS (LWDD)	1,000,000	
	Conduct research on carbon sequestration and climatic changes in the mangrove	x				UNIVERSITIES (IMBO)	300,000	

	Recruit and train mangrove technicians	x				MAFFS & UNIVERSITIES	500,000	
	Strengthen the capacity of local stakeholders on mangrove restoration and management	x				MAFFS & UNIVERSITIES	600,000	
	Encourage oyster culturing to reduce pressure	x				MAFMR & UNIVERSITIES	200,000	
Implement a management plan	Baseline studies on biophysical aspects and socio-economic activities (classification and characterisation of mangrove ecosystem)	x			A management plan is available Study report available	MAFFS, NGOs & UNIVERSITIES	2,000,000	
	Establish functional local consultation frameworks	x			Framework established Number of meetings held	MAFFS & LOCAL COUNCILS	200,000	
	Equitable redistribution of funds for mangroves plan implementation	x			Available funds equitable distributed for sustainable mangrove management and improved living standard of the people	MAFFS, LOCAL COUNCILS & MOFED	Incorporated (see budget line)	
	Stock taking of the mangrove resource base	x			CANCELLED - covered in 6	CANCELLED		

	Zonation of the mangrove forest cover	x			CANCELLED - covered in 6	CANCELLED		
	Zonation of the mangrove system for sustainable management				Zonation of the mangrove system for sustainable management carried out	MAFFS		
	Ensure an environmental monitoring of mangrove resources	x			A monitoring programme established Monitoring reports produced on a regular basis	MAFFS, MOD (Navy) & UNIVERSITIES, SLEPA	2,000,000	
Develop income generating activities	Undertake studies to identify income generating activities (AGR)	X			A database of concept papers on potential income generating activities	MOFED & MAFFS	500,000	
	Establish a fund to support income generating activities	x			A support fund is established	MOFED & MAFFS	Incorporated (see budget line)	
	Develop community base enterprises on mangrove products	x			CANCELLED	CANCELLED		

OBJECTIVE OF THE 3RD ACTION PLAN: ESTABLISH A DURABLE FUNDING MECHANISM ET ENSURE A MARKET FOR THE PRODUCTS

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD			INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3				
Allocate budgetary resources in line with the needs of the sub-sector	Organize partner outreach forums for the funding of the project	×			Partner outreach programme for funding organised	MAFFS	200,000	
	Encourage the private sector to participate in the management of the mangrove	×			At least two projects undertaken by private sector	MOFED, MTCA & NGOs	Incoporated (see budget line)	
	Organize round tables with donors	×			One meeting organised per year	MAFFS	50,000	
Take into account the economic value of the mangrove in the national accounts	Undertake an assessment o the economic, environmental, cultural values of the mangrove	×			Assessment result produced	MAFFS & UNIVERSITIES	500,000	
Create a taxation system to benefit the conservation of mangroves	Conduct a study on taxable income activities	×			Study report produced	MAFFS	Incorporated into budget line	
	Consult with NRA and relevant institutions	×			Understanding established with relevant	MAFFS & NRA	Incorporated into budget line	

					institutions			
	Develop a taxation mechanism for income generation activities	×			Funds established from taxation	MAFFS & NRA	Incorporated into budget line	

OBJECTIVE OF THE 4TH ACTION PLAN: ESTABLISH AN EFFICIENT COMMUNICATION SYSTEM AND ENSURE POPULAR PARTICIPATION

SPECIFIC OBJECTIVES	ACTIONS TO BE UNDERTAKEN	PERIOD			INTERMEDIARY RESULTS	STRUCTURES RESPONSIBLE	IMPLEMENTATION COST	OBSERVATIONS
		Year 1	Year 2	Year 3				
Ensure better participation of the neighboring communities	Partnerships with national education systems for an environmental education in schools	×			Partnership established Environmental education curriculum developed	MAFFS, SLEPA	600,000 for activities 1,3,4 & 5	
	Organize exchange visits with communities	×			At least three exchange visits organised	MAFFS	500,000	
	Forge partnerships with the media and facilitate discussions to promote best practices	×			Partnership with media established. Communication strategy and action plans developed	MAFFS, SLEPA	Incorporated into budget line for 1 above	
	Strengthen the capacities of CBOs active in the management of the mangrove	×			CBOs involved and strengthened	MAFFS	Incorporated into budget line for 1 above	
	Create adequate tools to sensitize local communities	×			Incorporated into three (3) above	MAFFS	Incorporated into budget line for 1 above	
Sensitize the decision makers and	Institutionalize a PRCM day in the mangroves	×			PRCM day institutionalised	MAFFS	150,000	

the politicians								
	Create newsletters and/or policy issues	×			Incorporated into communication plan	MAFFS	Incorporated	
	Recruit a sponsor with political influence to support the management of critical sites	×			Influential national figure recruited	MAFFS	Incorporated	
Involve civil society in the management of mangroves	Forge partnerships with organizations interested in environmental issues	×			Partnership established with interested organisations	MAFFS	Incorporated	
	Facilitate round tables on burning issues related to the mangrove	×			At least two round table discussions undertaken per year	MAFFS	Incorporated	
	Strengthen the capacities of the civil society	×			Incorporated	MAFFS	Incorporated	
Create a functional database	Collection of available bibliographical information	×			Available bibliographic information	MAFFS	200,000	
	Collection of available mapping information	×			Available mapping information collected	MAFFS	300,000	
	Create synergies with available portal/sites	×			Ynergies with available portal sites created	MAFFS	200,000	

Conclusion générale

En guise de conclusion, il est possible d'affirmer que l'élaboration d'une charte mangrove, suivie d'un plan d'actions pour sa mise en œuvre ne seront bénéfique à tous les acteurs que lorsque la volonté politique des décideurs et la participation effective des populations sera une réalité. En effet, les problèmes de gestion durable de la mangrove ont été examinés en tenant compte des trois objectifs suivants :

1. Identifier l'ensemble des textes juridiques, acteurs et institutions concernant la gestion durable de la mangrove en Gambie, en Guinée-Bissau, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone en mettant en évidence les pratiques et usages qui accélèrent la destruction des ressources de la mangrove.
2. Faire des propositions d'élaboration d'une charte de gestion durable des ressources de la mangrove dont les dispositions sont souples mais efficace et qui tiennent compte surtout des préoccupations de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, sans être en contradiction avec les lois et règlements en vigueur.
3. Définir une stratégie de mise en œuvre de la charte (Plan d'Actions pour la mise en œuvre) avec l'accord et l'appui de tous les acteurs et des partenaires au développement.

On peut au terme de ce rapport, faire les observations suivantes : le nombre limité de pays et de législations étudiés (six au total) n'a pas la prétention d'épuiser toutes les questions à débattre dans le domaine de la gestion de la mangrove en Afrique de l'ouest. De ce point de vue, on peut considérer que le projet de charte pour les six pays est un pas important dans le cadre de la réalisation des objectifs affirmés de l'initiative mangrove (IMAO), le tout en conformité avec le Programme Régional Côtier et marin (PRCM).

Malgré tout, il faut dire qu'un important travail reste à faire dans le domaine de l'harmonisation sous-régionale et de la prise des textes juridiques complémentaires en vue d'une plus grande cohérence du droit applicable à la mangrove. Il ressort en effet de la présente étude les constats suivants :

- 1.** Les textes législatifs et réglementaires actuellement en vigueur dans les six Etats ne sont pas spécifiquement et exclusivement consacrés à la mangrove (à l'exception de la Guinée-Bissau qui a déjà préparé un projet de loi sur la mangrove mais non encore adopté). Il y a donc une dispersion de la prise en compte juridique des ressources de la mangrove. Cela ne favorise guère la bonne délimitation du droit applicable;
- 2.** La préservation et la bonne gestion des ressources de la mangrove ne pourront être possibles à long terme que si le cadre juridique sous-régional défini par le projet de charte est bien appréhendé par toutes les parties prenantes (il convient de préciser que les dispositions de la charte s'appliquent à tout ce que les législations nationales ne prévoient pas spécialement) ;
- 3.** La définition et la mise en œuvre du Plan d'actions devront consister à préciser les activités favorables et/ou susceptibles d'améliorer les différents usages de la

mangrove tout en tenant compte également des pratiques coutumières en vigueur ainsi que du contexte géopolitique de la région ;

- 4.** Il faudra en définitive un processus de dialogue à la fois politique, culturel et social.